



Auch, le 24 mars 2023

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

---

### **Environnement : le Département pleinement engagé dans la préservation des Espaces Naturels Sensibles**

L'Assemblée départementale, réunie ce vendredi 24 mars en séance, a adopté le nouveau Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles pour la période 2023-2028.

La politique de préservation des Espaces Naturels Sensibles, compétence des Départements, a permis au Gers de s'engager, depuis 2010, dans la protection de la biodiversité du territoire, tout en favorisant une réappropriation de ces espaces par les gersois.

Outil de planification qui intègre les enjeux du territoire afin de proposer un programme opérationnel de préservation, de gestion et d'ouverture au public de ces espaces, le Schéma départemental des Espaces Naturels Sensibles s'articule autour de 3 objectifs stratégiques : préserver les ENS, valoriser les ENS et accompagner leur développement.

Depuis 2012, cela représente 75 sites classés en Espaces Naturels Sensibles et 1 800 000€ pour la mise en œuvre d'actions de gestion, de protection et d'aménagement.

Outil évolutif, ce nouveau Schéma permet au Département d'améliorer son action en faveur de la biodiversité, notamment en lançant un travail de création d'un Observatoire départemental de la biodiversité, et en développant l'implication et l'accompagnement des Établissements Publics de Coopération Intercommunale.

#### **Le Mot du Président**

« Ces espaces jouent un rôle primordial dans l'équilibre et la qualité de nos ressources en eau, dans la stabilité de nos sols et dans le maintien de la biodiversité, dont ils sont le berceau. Plus que jamais fragilisés par le réchauffement climatique et l'activité de l'Homme, ces espaces entre terre et eau font l'objet de toutes nos attentions. » - Philippe DUPOUY, Président du Conseil Départemental

## **Le Mot de la Vice-Présidente**

« Outre le fait d'offrir une lisibilité du patrimoine environnemental, l'observatoire de la biodiversité du nouveau Schéma Départemental des ENS va aussi servir d'outil évolutif au service des territoires, des associations, des collectivités et des populations. » - Céline SALLES, Vice-Présidente en charge de la transition écologique, solidarité pour les territoires et croissance verte.